



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le lundi 7 décembre 2020 en vidéoconférence, à 19h00, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Jean Brousseau
Sylvie Frigon
Claude Laporte

Est également présent, Pierre Rondeau, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2020-0712-303

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2020-0712-304

TENUE DES SÉANCES PAR VISIOCONFÉRENCE

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une première période de dix jours ;

ATTENDU QUE le décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours c'est-à-dire jusqu'au 9 décembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence sur l'application mobile Zoom.

ADOPTÉ

2020-0712-305

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
2 NOVEMBRE 2020**

Sur la proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance du 2 novembre 2020 soit adopté.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-0712-307

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant à la liste des lots 1 et lots 2 du 3 décembre 2020, pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, pour la somme de 297 819,25 \$ et payés tels qu'autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes des lots 3 et 4 du 3 décembre 2020, d'une somme de 205 220,22 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2020-0712-308

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 30 novembre 2020.

PÉRIODE DE QUESTIONS ÉCRITES AUX MEMBRES DU CONSEIL

N'ayant reçu aucune question écrite, le président d'assemblée met fin à la période de questions.

2020-0712-309

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MOISSON LANAUDIÈRE - 2020

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 500 \$ pour l'année 2020 à Moisson Lanaudière qui vient en aide à la Société Saint-Vincent-de-Paul qui met en place à Crabtree un comité de dépannage alimentaire.

ADOPTÉ

2020-0712-310

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.1 DU FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU (FIMEAU)

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, Mario Lasalle, et le directeur général, Pierre Rondeau, à signer le protocole d'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du FIMEAU, relatif au dossier 2027250 de projet de remplacement de l'aqueduc, de l'égout et de voirie sur la 4^e Avenue et la 5^e Rue.

ADOPTÉ

2020-0712-311

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER POUR 2020

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une aide financière de 100 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de la campagne de financement régionale pour 2020.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-0712-313

**DÉPÔT EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS
FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL**

En conformité avec les articles 4 et 6 de la *Loi sur l'éthique*, le directeur général dépose au conseil un extrait du registre public ne contenant aucune déclaration faite par un membre du conseil lorsqu'il a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et qui excède la valeur fixée par le Code d'éthique et de déontologie des élus (art. 6 et 46 *Loi sur l'éthique*).

DON À LA FONDATION MÉMOIRE DU CŒUR EN 2020

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder pour 2020 un don de 100 \$ à la Fondation Mémoire du Cœur.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-190-00-971-00.

ADOPTÉ

2020-0712-314

**FINANCEMENT DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020
RELIÉES AUX COURS D'EAU PAR LA RÉSERVE DE COURS D'EAU
ET FOSSÉS**

ATTENDU QUE la Municipalité a été facturée en 2020 pour des dépenses relatives à l'entretien de ses cours d'eau et de ses fossés ;

ATTENDU QUE la Municipalité possède une réserve financière pour financer ces dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte et unanimement résolu par les conseillers que les dépenses de fonctionnement de 2020, décrites ci-dessous soient financées par la réserve de cours d'eau et fossés :

- 6 632,32 \$ de dépenses concernant les ponceaux (02-320-00-521-34) ;
- 1 125,99 \$ de dépenses concernant le reprofilage des fossés (02-320-00-521-35).

ADOPTÉ

2020-0712-315

FÉLICITATIONS À PRODUITS KRUGER

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de féliciter toute l'équipe des Produits Kruger pour avoir remporté le prix de l'entreprise industrielle et manufacturière aux Excelsiors 2020.

ADOPTÉ

2020-0712-316

TARIF DU KILOMÈTRE LORS DES DÉPLACEMENTS

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter le tarif au kilomètre pour les élus et les employés qui doivent utiliser leur véhicule lors de déplacement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Laporte, et unanimement résolu par les conseillers d'augmenter, en 2021, le tarif accordé lors de déplacement à 0,55 \$ le kilomètre.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-0712-318

**AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
99-048 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES
VÉHICULES OUTILS**

André Picard donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement modifiant le règlement 99-048 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

2020-0712-319

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-361 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 99-048 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET
DES VÉHICULES OUTILS**

Le conseiller André Picard a déposé aux membres du Conseil municipal le projet de règlement 2021-361 modifiant le règlement 99-048 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

2020-0712-320

APPEL DE SOUMISSIONS POUR LA VENTE D'UN VÉHICULE DÉSUET

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel de soumissions pour la vente d'un véhicule de type camionnette Dodge Ram 2001, dès que le camion de remplacement sera acheté.

ADOPTÉ

2020-0712-321

**RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-360**

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2020 360 décrétant une dépense de 2 616 154 \$ et un emprunt de 2 616 154 \$ pour la réfection d'une section du chemin de la Rivière-Rouge, située entre le chemin Saint-Jacques et la Petite Noraie.

**ENTENTE DE GRÉ À GRÉ POUR LE DÉNEIGEMENT ET LE
DÉGLAÇAGE DES ROUTES DU MTQ**

ATTENDU QUE le conseil municipal a accepté, par la résolution 2020-0607-207, de conclure un contrat avec le ministère des Transports, visant à ce que la Municipalité prenne en charge le déneigement et le déglacage du chemin Archambault, de la 4^e Avenue, de la 8^e Rue, du chemin Sainte-Marie et du chemin Viger à Sainte-Marie-Salomé, et ce, pour la saison 2020-2021 ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports offre un montant forfaitaire de 40 000 \$ à la Municipalité pour la saison hivernale 2020-2021 pour effectuer ces travaux ;

ATTENDU QUE le conseil municipal convient que l'actuel entrepreneur en déneigement engagé par la Municipalité, Entreprises Faust et Fils, devra être mandaté pour remplir la part municipale du contrat en recevant, en contrepartie, l'équivalent de 92,5 % du montant forfaitaire reçu, en plus des taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Picard, et unanimement résolu par les conseillers :

DE présenter un contrat aux Entreprises Faust et Fils pour le déneigement et le déglacage des routes précédemment énumérées pour le montant forfaitaire de 37 000 \$, excluant les taxes.



N° de résolution
ou annotation

2020-0712-322

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Rondeau, à signer le contrat de service pour la saison 2020-2021.

DE faire les paiements à l'entrepreneur selon les dates estimées suivantes :

- 21 décembre 2020 : 15 538,15 \$ (taxes nettes incluses)
- 2 mars 2021 : 15 538,15 \$ (taxes nettes incluses)
- 16 mai 2021 : 7 769,08 \$ (taxes nettes incluses)

ADOPTÉ

COMPENSATION POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA VIRÉE DU 530 CHEMIN BOURGEOIS

ATTENDU QUE la résolution R.20596 de l'ancienne municipalité de Sacré-Cœur-de-Crabtree, datée du 3 septembre 1996, autorisait le paiement de 400 \$, renouvelable automatiquement annuellement, au propriétaire du 530 chemin Bourgeois pour le déneigement de sa virée ;

ATTENDU QUE le conseil considère que toute proportion gardée, par rapport aux autres ententes de virée, celle-ci est amplement compensée;

ATTENDU QUE cette entente doit être renouvelée plus régulièrement pour tenir compte des besoins municipaux et des variables économiques ;

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accorder une compensation de 400 \$ au propriétaire du 530, chemin Bourgeois pour le déneigement de sa virée lors de la saison hivernale 2020-2021 et que cette entente soit renouvelée automatiquement jusqu'à avis contraire du conseil.

ADOPTÉ

2020-0712-323

OFFRE DE SERVICE POUR LA LICENCE ANNUELLE 2021 DE LA SOLUTION CITADEL

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service du 3 décembre 2020 de *EIM7*, préparée par David Beauséjour, ing., concernant la licence du logiciel Solution Citadel, pour un montant annuel versé en 2021 de 5 406,86 \$ incluant les taxes nettes.

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-320-00-414.

ADOPTÉ

2020-0712-324

POLITIQUE SALARIALE 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du document « POLITIQUE SALARIALE 2021 » ;

ATTENDU QUE ce document présente une grille d'échelles salariales graduées de 0 à 7 pour différents emplois ;

ATTENDU QUE chaque fonctionnaire municipal a été rencontré individuellement ;

ATTENDU QUE la politique définit une augmentation des échelles, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant à 2,5 % ;

ATTENDU QUE la politique définit les pourcentages annuels de Régime de retraite pour 2021 ;



N° de résolution
ou annotation

2020-0712-325

ATTENDU QUE la politique définit les bonis à déboursier en 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers :

D'adopter la politique salariale 2021 présentée par la Commission des ressources humaines.

ADOPTÉ

MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ADMINISTRATION D'UN RÉGIME DE RETRAITE SIMPLIFIÉ DESJARDINS POUR LES EMPLOYÉS CUMULANT 25 ANS DE SERVICE

Sur la proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers que les pourcentages des cotisations salariales et patronales au Régime de retraite simplifié de Desjardins soient modifiés, comme décrits ci-dessous :

- Au 1^{er} janvier 2021, pour les fonctionnaires ayant atteint 25 ans d'ancienneté : 9 % employeur- 9 % employé.
- Au 1^{er} janvier 2021, pour le directeur général : 13 % employeur- 5% employé.

ADOPTÉ

2020-0712-326

ACHAT DE CHÈQUES-CADEAUX

ATTENDU QUE l'année 2020 est exceptionnelle et qu'il ne sera pas possible d'organiser un repas de Noël pour les fonctionnaires et les employés syndiqués cette année ;

ATTENDU QUE le conseil désire démontrer son appréciation envers les fonctionnaires municipaux en bonifiant la valeur des chèques-cadeaux habituellement offerts ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers que le directeur général et secrétaire-trésorier Pierre Rondeau soit autorisé à faire l'achat de chèques-cadeaux pour une somme de 3 000 \$ à remettre dans le cadre de la période des Fêtes.

ADOPTÉ

2020-0712-327

MISE À PIED D'UN EMPLOYÉ SYNDIQUÉ ET SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE

ATTENDU QUE la fréquentation de l'aréna a énormément diminué à cause des restrictions engendrées par la COVID-19, ce qui diminue l'offre de travail aux employés syndiqués ;

ATTENDU QU'À la suite de l'analyse de la situation et de l'entente convenue avec le syndicat, la Municipalité peut mettre à pied temporairement un salarié régulier en conservant en poste un salarié temps partiel et ce, malgré l'article 15.02 de la convention collective ;

ATTENDU QUE, à compter du 14 décembre 2020, la direction générale considère qu'elle ne sera plus en mesure de procurer du travail à cet employé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le maire, Mario Lasalle et le directeur général, Pierre Rondeau à signer la lettre d'entente avec le syndicat et ainsi autoriser la mise à pied temporaire de l'employé régulier par manque de travail.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2020-0712-329

2020-0712-330

APPEL DE CANDIDATURES POUR UN OFFICIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité veut assurer un service de surveillance des parcs et des interdictions de stationner sur son territoire ;

ATTENDU QUE l'officier municipal des deux dernières années a remis sa démission le 16 novembre dernier ;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire maintenir ce service ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres de candidatures pour un poste estival d'officier municipal.

ADOPTÉ

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MRC DE JOLIETTE – ANNÉES 2018 ET 2019 – APPROBATION

ATTENDU QUE, selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QUE les rapports annuels des activités de la MRC de Joliette pour les années 2018 et 2019 quant au suivi du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette, préparés par les services d'incendies des villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée n'ont pas été approuvés par résolution par la Municipalité de Crabtree ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et unanimement résolu par les conseillers d'approuver les informations contenues aux rapports annuels des activités de la MRC de Joliette pour les années 2018 et 2019 en ce qui concerne son schéma de couverture de risques incendies ;

DE transmettre la présente résolution à la MRC de Joliette.

ADOPTÉ

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-046 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE plusieurs projets de construction multilogements sont actifs autour de l'usine des Produits Kruger, notamment le long de la 4^e Avenue ;

ATTENDU QUE tous ces projets, concentrés autour des voies principales, sont prévus pour compter 1,5 espace de stationnement par logement ;

ATTENDU QUE la multiplication de multilogements pourrait créer des problèmes de stationnement dans les rues et de déneigement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 2 novembre 2020 ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite ouverte au public pour 15 jours à la suite de la publication de l'avis public raison de la pandémie ;



N° de résolution
ou annotation

2020-0712-331

ATTENDU QUE l'avis public pour la consultation écrite a été publié le 3 novembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc et unanimement résolu par les conseillers que le second projet de règlement 99-044-046 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

AUTORISATION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MRC DE JOLIETTE ET CRABTREE

ATTENDU QUE l'écocentre ne sera plus géré par EBI, mais plutôt par la MRC de Joliette en 2021 ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Crabtree est d'accord avec le principe du projet d'entente intermunicipale concernant le partage des coûts pour l'opération, par la MRC de Joliette, de l'écocentre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que la Municipalité autorise le maire et son directeur général à accepter l'entente intermunicipale relative au partage des coûts d'exploitation pour l'écocentre qui sera géré par la MRC de Joliette en 2021 et de payer les frais de 26 442 \$ pour 2021.

ADOPTÉ

2020-0712-332

COTISATION 2021 — ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2021 l'adhésion à l'Association québécoise des arénas et installations récréatives et sportives (AQAIRS) pour une somme de 285 \$ excluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-701-30-494-00.

ADOPTÉ

2020-0712-333

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL EN 2021

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2021, l'adhésion comme membre actif à l'Association québécoise du loisir municipal pour une somme de 371,31 \$ incluant les taxes nettes.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2020-0712-334

MANDAT POUR UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET LA CONCEPTION PRÉLIMINAIRE DU SYSTÈME D'ANCRAGE AU PARC DU QUAI

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service du 23 novembre 2020 de *Services EXP*, préparée par Isabelle Mireault, ING, M.Ing., concernant une demande de certificat d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de Lutte aux changements climatiques, ainsi que la conception préliminaire du système d'ancrage au parc du Quai, pour un montant de 8 713,96 \$ incluant les taxes nettes.



N° de résolution
2020-0712-335

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-701-50-522-05.

ADOPTÉ

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION - SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE LANAUDIÈRE INC.

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler pour l'année 2021 l'adhésion comme membre corporatif à la Société de généalogie de Lanaudière inc. pour une somme de 75 \$.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-701-30-494-00.

ADOPTÉ

2020-0712-336

AUTORISATION D'ACHAT DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'acheter des pièces pyrotechniques pour la Fête nationale comme décrite dans la soumission de BEM FEUX D'ARTIFICE INC. du 27 novembre 2020 préparée par Bernard A. Masson pour la somme de 18 897,75 \$ incluant les taxes nettes.

QUE cette dépense soit financée par la réserve financière pour les fêtes du centenaire.

ADOPTÉ

2020-0712-337

AUTORISATION DE DÉPLOIEMENT ET D'UTILISATION DE PIÈCES PYROTECHNIQUES

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser Shanie Déziel, directrice des loisirs, à planifier le déploiement de pièces pyrotechniques le 30 janvier 2021 dans le cadre des célébrations du Centième, et d'aviser le service de la prévention des incendies de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉ

2020-0712-338

MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN CARNET DE SANTÉ POUR L'ÉGLISE

Sur proposition d'Audrey Desrochers, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter l'offre de service du 4 décembre 2020 de *Arcand, Laporte, Klimpt Architectes*, préparée par Jocelyn Thomas Laporte, architecte, concernant la réalisation du carnet de santé de l'église Sacré-Cœur-de-Jésus, pour un montant estimé maximal de 5 774,31 \$ incluant les taxes nettes ;

QUE le comité s'occupant de l'avenir de l'église et la fabrique soient tenus au courant des résultats et à la décision de s'approprier le bâtiment ou non lorsqu'ils seront connus ;

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-190-00-411-00.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

AJOURNEMENT

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'ajourner au lundi 14 décembre 2020 à 19 h ;

ADOPTÉ

La séance est ajournée à 19 h 32.

Mario Lasalle, maire

Pierre Rondeau, directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.